

Document d'orientation de Restaurants Canada

Présenté à M. Éric Girard
Ministre des Finances du Québec

Par : David B. Lefebvre
Vice-président, Affaires fédérales et pour le Québec
chez Restaurants Canada

Dans le cadre des consultations pré-budgétaires de
l'exercice 2019-2020

Montréal, 5 février 2019

C'est avec plaisir que Restaurants Canada vous présente, monsieur le Ministre, ses principales recommandations en lien avec la préparation de l'exercice budgétaire 2019-2020.

Le document débute par une rapide mise en contexte. Par la suite, chacun des éléments est brièvement expliqué. Enfin, une série de suggestions est faite pour chaque item.

Notre objectif est de couvrir l'ensemble des principales préoccupations de notre industrie et de sensibiliser le gouvernement du Québec, et votre ministère, aux enjeux qui nous concernent.

Qu'est-ce que Restaurants Canada?

Restaurants Canada est une communauté en croissance regroupant plus de 32 000 entreprises de services alimentaires, y compris restaurants, bars, traiteurs, institutions et fournisseurs à travers l'ensemble du pays. Au moyen de services, de recherche et de représentation, nous faisons le lien entre nos membres dans toutes les régions du pays afin de promouvoir la force et le dynamisme de notre industrie.

Au Québec, notre association compte près de 6 000 membres, incluant des restaurants indépendants et la presque totalité des grandes chaînes de restauration. Nous sommes implantés dans toutes les régions de la province et avons au moins quelques membres dans chacune des 125 circonscriptions de la province.

Ampleur de l'industrie

Au Québec, selon les données de Statistique Canada, le secteur des services alimentaires au Québec emploie 280 600 personnes ce qui représente 6,6% des travailleurs. Leur labeur génère 4% du PIB du Québec.

Notre secteur d'activité emploie 22% des jeunes travailleurs de moins de 24 ans et est la porte d'entrée au marché du travail pour bon nombre d'entre eux. Enfin, la contribution aux activités sociales et caritatives de notre industrie s'élève à plus de 200 millions de dollars annuellement.

Contexte général

Bien qu'essentiel à l'économie québécoise et canadienne, notre secteur d'activité est la cible de nombreuses interventions négatives de tous les paliers de gouvernement depuis quelques années.

Tandis que les municipalités y vont de plusieurs interdictions de pratiques commerciales (services au volant, interdiction d'ingrédients, etc.) et que le gouvernement fédéral hausse les taxes des petites et moyennes entreprises et la taxe d'accise sur l'alcool, le gouvernement du Québec a imposé d'onéreuses mesures comme les modules d'enregistrement des ventes (MEV) et des augmentations significatives du salaire minimum.

Le Québec, il est vrai, a aussi fait de bonnes choses ces dernières années comme amorcer des réductions de taxes sur la masse salariale et un ajustement sensé de l'impôt corporatif des PME. Mais, étant donné la bonne situation financière de la province, nous croyons qu'il est temps de faire encore plus pour que notre secteur d'activité contribue pleinement au développement économique du Québec.

Nous voyons l'arrivée d'un nouveau gouvernement comme une occasion de renouveau dans la considération qu'ont nos PME québécoises aux yeux des décideurs politiques et économiques. Nous n'avons rien contre la création d'emplois en grande entreprise et dans de grands projets structurants. Toutefois, nous désirons que les entreprises actuelles et les PME aient leur part et ne soient pas négligées.

Notre association ne perd pas de vue la pénurie de main-d'œuvre et propose aussi des mesures concrètes afin de favoriser l'emploi et l'augmentation du revenu disponible de tous les Québécois. Selon les chiffres les plus récents de Statistiques Canada, plus de 12 000 postes en services alimentaires sont vacants au Québec, ceci est en augmentation de 55% face à l'année précédents, de loin l'accroissement le plus rapide au pays.

Comment donner un vrai coup de pouce à l'économie du Québec

Mesures fiscales corporatives

1- Réduction des impôts et des taxes sur la masse salariale

Le budget 2018-2019 contenait son lot de bonnes nouvelles pour les PME. Nous n'avons aucun doute que votre gouvernement voudra continuer dans cette veine et s'assurer de maintenir l'élan et le dynamisme québécois.

Bien qu'une réduction additionnelle du taux d'imposition des PME soit toujours souhaitable, nous voulons vous sensibiliser sur la pertinence de privilégier une réduction de la taxe sur la masse salariale, qui représente près de milliards de dollars au Québec.

En effet, tous les opérateurs dans le secteur des services alimentaires ne font pas nécessairement de profits. Avec une marge de profit avant taxe moyenne de 4,4% au Québec dans notre industrie, bon nombre de restaurants opèrent à coût nul, voir à perte. Je vous rappelle que le Québec est le champion des faillites de restaurants au Canada. Avec des taxes sur la masse salariale qui peuvent atteindre 16%

dans certains cas, il est évident que cela a des effets négatifs sur la création d'emploi et le développement économique du Québec.

Notre association préférerait donc des réductions sur la masse salariale à une baisse de l'impôt corporatif pour la simple et bonne raison que toutes les entreprises en paie, pas uniquement celles qui dégagent un profit à la fin de leur année financière.

Nous recherchons des solutions inspirées du gros bon sens, et la réduction des taxes sur la masse salariale en est un bon exemple.

Recommandations :

- Diminuer le taux de taxation sur la masse salariale, via le fonds de services de santé, par exemple;
- Exempter complètement de ces taxes les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 000\$.

2- Rétablir à 100% le crédit d'impôt sur la masse salariale relatif à la déclaration des pourboires

Actuellement, le crédit d'impôt sur la masse salariale relatif à la déclaration des pourboires pour les employeurs est de 75%. Originellement à 100%, il a été abaissé il y a quelques années au moment où le gouvernement du Québec a réduit « mur-à-mur » bon nombre de ces crédits. Mesure arbitraire, elle a fait mal à notre industrie et aux opérateurs d'entreprises de services alimentaires.

De plus, fondamentalement, les montants payés sur les pourboires par les employeurs sont une taxe sur de l'argent (le pourboire) qui est déjà taxé ailleurs (auprès du contribuable qui collecte le pourboire). Il s'agit donc d'une double taxation inique qui n'aurait jamais dû exister à la base. En fait, en même temps que le gouvernement du Québec reconnaît que le pourboire n'est pas un salaire, il le taxe auprès des employeurs comme si il s'agissait d'un.

Tout comme un allègement des taxes sur la masse salariale, un rehaussement à 100% de ce crédit d'impôt bénéficierait à l'ensemble de l'industrie et serait très bien acceptée.

Nous sommes conscients que cette demande est faite chaque année par les représentants de notre secteur d'activité. Il s'agit d'un aspect majeur car le taux actuel est fondamentalement injuste et discriminatoire. Nous revenons à la charge et nous le ferons tant que l'équité ne sera pas rétablie.

3- Cotisations à la Régie des Rentes du Québec (RRQ)

Le gouvernement du Québec a décidé en 2018 d'ajuster les cotisations au RRQ et de maintenir le modèle québécois tout en s'alignant sur les nouveaux taux que l'on va retrouver au gouvernement fédéral. Les nouvelles cotisations sont en place depuis le 1^{er} janvier 2019. Pour la première année, le gouvernement précédent a accepté d'absorber la hausse à travers crédits d'impôts et déductions pour employés et employeurs.

Notre industrie s'inquiète des futures augmentations qui sont prévues à partir du 1^{er} janvier 2019. Nous aimerions que le budget à venir prenne position pour les prochaines années et que le gouvernement utilise une partie de sa large marge de manœuvre pour continuer d'absorber les hausses par un crédit d'impôt pour les travailleurs et une déduction à 100% pour les employeurs. De plus, nous aimerions une indication sur un éventuel plafonnement des contributions.

Recommandations :

- Que toutes les hausses de cotisation d'employeur au RRQ soient 100% déductibles pour les années 2019-2022;
- Que les travailleurs gagnant moins de 30 000\$ reçoivent un crédit d'impôt équivalent à l'augmentation de leurs cotisations pour les années 2019-2022;
- Qu'à tout le moins, les travailleurs de moins de 25 ans soient exemptés des augmentations et que leurs employeurs reçoivent une déduction fiscale de 100%;
- Que le gouvernement fasse une meilleure promotion des RVER et autres outils de financement et de planification de la retraite auprès des salariés québécois.

4- Compensation pour la hausse du salaire minimum (mai 2018)

En janvier 2019, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé une hausse du salaire minimum de .50\$. Bien que nous comprenions parfaitement le système de calcul (basé sur le salaire moyen) il nous semble injuste que la hausse prévue pour mai 2019 soit déjà presque au niveau celle anticipée pour 2020 (Nous sommes actuellement à 50% du salaire moyen et l'objectif 2020 est 50%). Il nous semble qu'il y a eu accélération.

Bien que l'augmentation de cette année soit en ligne avec la finalité du modèle, nous aimerions une forme de compensation pour l'accélération amorcée en 2018 et poursuivie en 2019.

Recommandation :

- Que le Ministre des Finances trouve un moyen de compenser fiscalement les employeurs du Québec pour l'atteinte un an plus tôt d'un salaire minimum égal à la moitié du salaire moyen de la province.

Mesures fiscales individuelles

4- Lutter contre la pénurie de main-d'œuvre par des mesures fiscales individuelles

Comme plusieurs autres secteurs d'activité au Québec, notre industrie souffre d'une vague soutenue de rareté de la main-d'œuvre. L'été dernier, des quarts de travail ont été annulés et certains commerces ont carrément fermé. Tandis que le Québec profite d'un boom du tourisme et d'une hausse relative de la demande pour les services alimentaires, il serait dommage qu'un manque de main-d'œuvre cause davantage de problèmes et freine l'élan.

De plus, la rétention d'employés est un défi constant et les défis en la matière sont de plus en plus grands.

L'immigration est une solution à laquelle plusieurs pensent spontanément lorsqu'il est question d'augmenter le pool de travailleurs disponibles. Ce réflexe est intéressant et nous voulons que le Québec accueille les immigrants nécessaires aux besoins de main-d'œuvre actuels et futurs. Par contre, l'immigration ne peut représenter à elle seule une panacée universelle. Bien que nous favorisons l'arrivée en sol québécois d'immigrants économiques prêts à travailler tout de suite, nous faisons aussi des propositions dans le but de stimuler le travail de gens, immigrants ou non, qui sont déjà ici.

Les principales catégories que nous visons sont les travailleurs âgés, les jeunes et les personnes recevant des prestations de soutien au revenu de l'État.

Stimuler le travail de groupes-cibles qui sont sous-employés ou précaires en emploi

Au Québec, de nombreux travailleurs de 55 ans et plus diminuent leurs heures de travail ou reportent un retour au travail car les nouveaux revenus les pénaliseraient au niveau de leur pension que celle-ci soit privée ou issue de la Régie des Rentes du Québec. Cette situation nous prive collectivement de dizaines de milliers de travailleurs motivés qui aimeraient continuer de contribuer pleinement au développement économique du Québec.

Le recrutement de travailleurs retraités et partiellement retraités est essentiel pour notre secteur et l'ensemble des PME du Québec. Leur apport, à temps plein ou partiel, est significatif et peut faire la différence entre la fermeture ou le maintien en opération d'un restaurant. Cette réalité est particulièrement vraie en région dans les secteurs qui n'ont pas un bassin de main-d'œuvre formé de jeunes collégiens ou universitaires.

Ces jeunes sont souvent récipiendaires de bourses ou un prêt étudiant. Dans certaines instances, ils sont pénalisés sur ces sommes en fonction de leurs revenus de travail. Nous voulons les inciter à demeurer aux études et à terminer leurs programmes scolaires. Notre objectif n'est donc pas de concurrencer l'école. Par contre, il est à notre sens injuste qu'ils soient pénalisés sur une partie de leurs revenus. Ces jeunes travaillent fort, à l'école et en emploi et ils devraient conserver l'ensemble de leurs gains sans pénalités sur leurs autres sources de revenus.

Qui plus est, plusieurs Québécois, issus de l'immigration ou non, reçoivent des prestations de l'état, que ce soit de l'aide sociale ou autre. Actuellement, ils peuvent bénéficier d'un certain revenu mensuel sans pénalité. Nous vous demandons d'augmenter ces seuils ce qui aurait trois effets positifs. Tout d'abord, ces clientèles plus vulnérables dépensent 100% de leur revenu disponible ou presque, l'effet sur l'économie serait positif. Deuxièmement, cette stimulation de l'emploi serait bénéfique sur le plan individuel et, à terme, réduirait le nombre de prestataires et permettrait de lutter contre la pauvreté. En troisième lieu, ceci comblerait une partie de la pénurie de main-d'œuvre.

Enfin, d'autres clientèles tels les travailleurs avec un handicap pourraient être favorisés. Étendre les mesures de transport adapté et maintenir les prestations que certains reçoivent (notamment via la CSST ou la SAAQ) les aideraient à continuer de travailler dans un environnement approprié.

Recommandations :

- Que le gouvernement du Québec décrète que la première tranche de revenus de 10 000\$ (ou toute autre somme raisonnable) au-dessus du seuil minimal de revenu d'emploi pour les prestataires de la RRQ, d'un programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec ou d'un programme d'indemnisation soit exemptée d'impôt provincial;
- Que le budget mette l'emphase sur des mesures bonifiant le travail. Par exemple, en haussant le seuil de revenu qu'un prestataire d'aide sociale puisse recevoir mensuellement sans remettre en cause le montant de la prestation reçue;
- Des investissements dans le transport adapté afin de faciliter les déplacements des travailleurs à mobilité réduite;
- Que le budget 2019-2020 libère des sommes sur une période de trois ans afin que le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion puisse traiter plus rapidement les dossiers de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et que les travailleurs étrangers puissent ainsi arriver plus rapidement. Ceci d'autant plus que 18 000 dossiers ont été annulés au début de février;

5- Remettre de l'argent dans les poches de l'ensemble des citoyens

Les contribuables Québécois sont les clients des établissements de nos membres. Nous sommes toujours à l'affût de mesures fiscales et budgétaires destinées à les rendre plus riches. L'abolition de la taxe santé, par exemple, avait été saluée par Restaurants Canada.

Nous croyons qu'il est temps d'aller encore plus loin. Et, bien que notre priorité ne soit pas une baisse massive de l'impôt des particuliers, nous accueillerions positivement un allègement du fardeau fiscal, surtout pour les familles de classe moyenne, les aînés et les jeunes.

L'économie du Québec va bien, mais elle pourrait aller encore mieux. Et notre industrie dépend en grande partie du revenu disponible des ménages.

Recommandations :

- Réduire le fardeau fiscal individuel des familles de classe moyenne. Par exemple, en augmentant le seuil minimal à partir duquel tout travailler doit payer de l'impôt afin de rendre le travail attrayant et payant pour ceux étant dans les échelons inférieurs de revenu.
- Permettre une exemption fiscale bonifiée pour les jeunes travailleurs. Par exemple, en assurant un crédit d'impôt de 100% sur l'augmentation de leur cotisation au RRQ ou en les exemptant de cette contribution.

Autres politiques importantes

6- Réglementation et taxation de l'alcool

L'Assemblée Nationale a adopté à la quasi-unanimité la loi 170 de modernisation des licences et permis d'alcool en juin 2018. Ceci faisait suite à une réduction du prix de ces permis en 2017. Afin de permettre une réelle augmentation de la compétitivité de notre secteur d'activité, il serait par contre temps de concrétiser ces gains par la publication rapide d'une réglementation appropriée. Le nouveau gouvernement a souvent mentionné qu'il voulait donner une bouffée d'air frais aux entrepreneurs et la situation budgétaire actuelle le permet pleinement.

Notez que nous demandons, par ces mesures, que le gouvernement du Québec compense, en partie, la hausse inacceptable de la taxe d'accise par le gouvernement fédéral et le fait qu'elle soit maintenant une taxe ascenseur (mesure promulguée en 2017 et renouvelée en 2018).

De plus, sur le plan réglementaire, nous demandons des allègements quant aux exigences d'approvisionnement, surtout pour les produits conçus et fabriqués ici, au Québec. Nous n'avons rien contre le fait que des individus puissent s'approvisionner directement auprès de producteurs. Par contre, nous voulons que les établissements licenciés puissent également le faire.

Enfin, l'ouverture du règlement sur la publicité et la promotion promet de faire grand bien. Nous vous demandons de vous assurer que le processus se poursuive rondement.

Dans notre dernier bilan national sur les politiques en matière d'alcool, nous avons donné une bonne note au Québec tout en l'incitant à réduire les irritants qui affectent toujours notre secteur d'activité. Ce bulletin sera mis à jour cette année et pour obtenir la note parfaite, Québec doit ouvrir davantage son marché et faire en sorte que la Société des Alcools du Québec offre des rabais au volume à tous les établissements licenciés.

Recommandations :

- Que le Ministre des Finances fasse les représentations nécessaires auprès de son collègue de la Sécurité Publique pour que la réglementation sur la gestion de l'alcool au Québec soit déposée avant la fin de la présente session parlementaire;
- Que le budget 2019-2020 permette à la Société des Alcools du Québec d'offrir des rabais au volume aux détenteurs d'un permis de vente d'alcool;
- Que des mesures soient prises afin que les détenteurs de permis de vente d'alcool puissent s'approvisionner directement auprès des micro-brasseries, micro-distilleries et des producteurs de vin du Québec;
- Une baisse des taxes sur la vente d'alcool équivalente à l'augmentation de la taxe d'accise fédérale sur les mêmes produits.

7- Tourisme et développement économique régional

Le budget 2017-2018 avait été marqué par une augmentation des sommes promises pour le tourisme et le développement économique régional. Malgré une très bonne année 2018, il ne faut pas que le Québec s'assoit sur ses lauriers car la compétition nationale et internationale pour la manne touristique est de plus en plus féroce. De plus, en raison de tensions géopolitiques, nous pouvons nous attendre à ce que le tourisme chinois, une manne de plus en plus importante, soit en baisse cette année.

Le développement régional est aussi la clef pour plusieurs membres de Restaurants Canada et nous voyons d'un bon œil les efforts faits par le gouvernement en ce sens.

Recommandation :

- Que le gouvernement du Québec investisse toutes les sommes promises dans son budget 2017-2018 en matière de tourisme et de développement régional et qu'il refasse ses calculs pour rendre plus précises les sommes restant à être dépensées.